

Barème applicable à compter du 01/08/2018 suivant TVA en vigueur à cette date

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Pour locaux à usage d'habitation ou mixte professionnel et d'habitation:

A la charge du mandant,

7% HT du montant des loyers encaissés sans les charges soit 8,40% TTC

A partir de 5 lots principaux

5% HT du montant des loyers encaissés sans les charges soit 6,00% TTC

Pour locaux commerciaux :

A la charge du mandant,

8% HT du montant des loyers encaissés sans les charges soit 9,60% TTC

A partir de 5 lots principaux

5% HT du montant des loyers encaissés sans les charges soit 6,00% TTC

Garantie des loyers impayés

Loyers impayés + Dégradations immobilières + Protection juridique 2,50% TTC

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTE

125 € HT la prestation soit 150€ TTC

BAREME TTC DES COMMISSIONS DE LOCATION

Pour les locaux à usage d'habitation ou mixte professionnel et d'habitation:

à la charge du bailleur 1 mois de loyer hors charges

à la charge du locataire 1 mois de loyer hors charges plafonné suivant décret n°2014-890 01/08/2014

Rappel plafond honoraires locataire / m2 surface habitable:

Zone très tendue = 12€/M2 pour visite; dossier et rédaction bail +3€/M2 pour état des lieux

Zone tendue = 10€/M2 pour visite; dossier et rédaction bail +3€/M2 pour état des lieux

Autres zones (la Creuse)= 8€/M2 pour visite; dossier et rédaction bail +3€/M2 pour état des lieux

Pour les locaux commerciaux ou professionnels:

à la charge du preneur 1 mois de loyer TTC sans charges

à la charge du bailleur 1 mois de loyer TTC sans charges

FRAIS DE RELANCE

Frais de relance simple 0€ TTC

Frais de relance par lettre recommandée 10€ TTC

BAREME DES COMMISSIONS SUR TRANSACTION

Commissions à la charge de l'acquéreur applicables sur les transactions de :

immeuble / habitation / locaux commerciaux / fonds de commerce / pas de porte /locaux professionnels

/ terrains

minimum de perception		500 € HT	soit	600 € TTC
jusqu'à		11% HT	soit	13,20% TTC
de	15001 €	à 45 000 €	10% HT	soit 12,00% TTC
de	45001 €	à 90 000 €	8% HT	soit 9,60% TTC
de	90001 €	à 150 000 €	7% HT	soit 8,40% TTC
de	150 001 €	à 250 000 €	6% HT	soit 7,20% TTC
plus de	250 000 €	5% HT	soit	6,00% TTC

Agence sans perception de fonds

HONORAIRES POUR ESTIMATION D'UN BIEN

Vacation horaire l'heure: 41,67€ HT soit 50€ TTC

Minimum de perception 150 € HT soit 180€ TTC

HONORAIRES ANNEXES

Autres prestations, vacation horaire l'heure: 41,67€ HT soit 50€ TTC

HONORAIRES POUR EXPERTISE EN VALEUR VENALE D'UN BIEN

Appartements A partir de 300€ TTC

Maisons A partir de 500€ TTC

